

Tronville, le 18 juin 2008



Monsieur le Maire de TRONVILLE
Et son Conseil

Objet : Destruction des espaces naturels par les motos, quads et autres.

Monsieur le Maire,

Nous sommes souvent interpellés par des habitants, je le constate moi-même lors de mes sorties dans le nature, sur les dégâts causés aux espaces naturels (aux chemins et sentiers mais aussi et surtout à la faune et la flore) par des utilisateurs de motos, quads et autres 4x4 qui ne respectent pas la loi et en particulier le code de l'environnement.

En 2005, Madame OLIN, ministre du MEED, a précisé dans une circulaire que « tout chemin qui n'est pas **carrossable par un véhicule normal** » est interdit à la circulation par tous les véhicules à moteur, quels qu'ils soient !

Nous savons bien que la protection de l'environnement est l'affaire de tous, c'est pourquoi nous vous prions de bien vouloir faire un rappel à la loi aux habitants.

Nous vous demandons aussi de prendre vos responsabilités en la matière, responsabilités qui sont importantes, et de verbaliser, ou d'intervenir auprès des autorités également compétentes à ce sujet pour le faire, les contrevenants à la loi qui sont souvent bien connus.

Nous vous remercions et nous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,

Daniel LEROY

ADECO
24 Grande Rue 55310 TRONVILLE EN BARROIS
Tél 0329781322